

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 12 décembre 2018

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A.
Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- DÉCHETS-SIDEC

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer au projet de réorganisation de la collecte publique des déchets, ceci conformément aux modalités ayant été arrêtées par le comité du SIDEC.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux René Kerschen-Margot Gillen de Pettingen trois terrains d'une contenance totale de 195,50 a, sis à Mersch «In den Gehren» et «Auf dem Reckinger Weg», au prix total de 879.750,00 €.
Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une zone d'activités économiques régionale.
- b) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les consorts Petry quinze parcelles de terrain d'une contenance totale de 489,08 a, sis à Pettingen «Bourberg», «Hinter dem Hohgericht», «Auf dem Hohbirchen», «Im Lank Wenkel», «Pullechrepper», «Auf dem Kiesel», «In den Achten» et à Moesdorf «Dausselwiss», au prix total de 244.540,00 €.
Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière en vue de futurs échanges de terrains afin d'aménager des infrastructures publiques.
- b) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur M. Roger Petry de Pettingen six parcelles de terrain d'une contenance totale de 138,60 a, sis à Pettingen «Hinter dem Hohgericht» et «Bielsberg», au prix total de 69.300,00 €.
Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière en vue de futurs échanges de terrains afin d'aménager des infrastructures publiques.
- d) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les consorts Kraus-Brosius, Kraus-Arendt et Kraus-Felten deux parcelles de terrain d'une contenance totale de 117,70 a, sis à Mersch «In den Gehren» et «Notzengrund», au prix total de 1.001.150,00 €.
Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une zone d'activités économiques régionale respectivement communale.
- e) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch vend à la société PROMO RS IMMOBILIER Sàrl de Pettingen deux parcelles de terrain d'une contenance totale de 1,49 a, sis à Mersch «Rue Lohr», au prix total de 89.400,00 €.
Les frais d'actes sont à charge de l'acquéreur.
- f) le compromis de vente par lequel la commune de Mersch cède à la société KONKRET Sàrl de Mersch un terrain de ~ 23,00 a, sis à Mersch «In den Gehren», au prix total de ~575.000,00 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
La société KONKRET Sàrl s'engage à participer aux frais de viabilisation du terrain cédé.

- g) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch vend à M. Raymond Feltus de Mersch une parcelle de terrain d'une contenance de 0,47 a, sise à Mersch rue Lohr, au prix total de 28.200,00 €. Les frais d'acte sont à charge de l'acquéreur.
- h) six actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires des emprises (trottoirs) à Pettingen d'une contenance totale de 1,65 a au prix total de 1.155,00 €.
- i) le contrat de bail par lequel la commune de Mersch loue à la Sàrl Bësch&Gaarden Zenter Kellen de Mersch une partie de terrain de ~28,00 a, sis à Mersch au lieu-dit «hinter dem Beschmonts Bongert», pendant la durée d'une année au loyer mensuel de 200,00 €.
- j) la convention par laquelle la commune de Mersch confie l'exploitation de la buvette au parc communal de Mersch à la Sàrl Christopher's Chocolate House de Mersch pendant la durée de deux années (du 01.01.2019 au 31.12.2020) au loyer annuel de 1.200,00 €. Une caution de 600,00 € est à payer au début de la convention et les frais accessoires sont à charge de l'exploitant.
- k) un avenant au contrat de bail avec l'Office Régional du Tourisme du Centre et de l'Ouest transférant les bureaux de la rue des Prés dans la loge portier sur le site du château de Mersch. Les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.
- l) la convention par laquelle la commune de Mersch met à la disposition du Fonds de gestion des édifices religieux les églises de Mersch, Beringen, Moesdorf, Reckange, Rollingen et Schoenfels pendant la durée de neuf ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, contre paiement d'une indemnité annuelle de 1.000,00 € (au NI 764,68) par église.
- m) le contrat de par lequel la Commune de Mersch loue à M. Steichen Félix, curé-doyen, le presbytère de Mersch pour une durée de neuf ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, au loyer mensuel de 550,00 €.
- n) le contrat de bail par lequel la Commune de Mersch loue à M. Habarurema Pierre, curé, le presbytère de Moesdorf pour une durée de neuf ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, au loyer mensuel de 550,00 €.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- BUDGET

Le conseil communal arrête

- a) le service ordinaire du budget rectifié 2018 et du budget de 2019 à l'unanimité des membres présents.
- b) le service extraordinaire du budget rectifié 2018 à l'unanimité des membres présents.
- c) le service extraordinaire du budget de 2019 avec 10 voix oui contre 3 voix non.

Les tableaux récapitulatifs se présentent de la manière suivante:

	2018		2019	
	ordinaire	extraordinaire	ordinaire	extraordinaire
Recettes	36.093.069,09	7.502.695,50	38.500.276,00	24.043.182,31
Dépenses	23.920.421,07	28.638.208,67	26.964.528,45	35.237.174,50
Boni	12.172.648,02		11.535.747,55	
Mali		21.135.513,17		11.193.992,19
Boni 2017	9.141.934,64			
Boni 2018			179.069,49	
Boni général	21.314.582,66		11.714.817,04	
Mali général		21.135.513,17		11.193.992,19
Transfert	-21.135.513,17	+21.135.513,17	-11.193.992,19	+11.193.992,19
Boni fin 2018	179.069,49			
Boni général			520.824,85	

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal arrête à l'unanimité le cadre des salariés communaux à tâche manuelle sous le statut du contrat collectif au nombre de 68 postes (aide ouvrier, ouvrier, ouvrier à tâche artisanale, ouvrier qualifié, ouvrier avec CATP).

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS